

NOMENCLATURE ACTES :

8.3 Voirie

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
REPLACEMENT D'UNE FONTE DE VOIRIE
25 RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE
MARDI 12 NOVEMBRE 2024 AU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024
(Annule et remplace l'arrêté n°174/2024/ST du 25/09/2024)**

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire,

VU l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs du Maire concernant la police de la circulation et du stationnement,

VU l'article R.417-10 du code de la route relatif aux sanctions applicables aux véhicules gênant la circulation,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 197/2023/AG par lequel Monsieur le Maire autorise Monsieur Daniel VIZIERES, adjoint en charge des secteurs relatifs aux commerces et aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation ainsi qu'à l'occupation du domaine public,

Vu l'arrêté n°174/2024/ST en date du 25 septembre 2024 relatif au remplacement d'une fonte de voirie au 25 rue de l'Ancienne Mairie,

CONSIDERANT que les travaux de remplacement de fonte de voirie définis dans l'arrêté municipal n°174/2024/ST du 25 septembre 2024 ne peuvent être réalisés aux dates initialement prévues faute d'approvisionnement de fournitures,

CONSIDERANT la demande en date du 29 octobre 2024 de la société BMK COMMUNICATIONS de reporter sa prestation de travaux de remplacement de fonte de voirie sous chaussée pour le compte d'ORANGE au 25 rue de l'Ancienne Mairie,

CONSIDERANT que l'exécution de ces travaux entraînera une restriction de circulation et de stationnement,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Des travaux de remplacement de fonte de voirie sous chaussée pour le compte d'ORANGE seront réalisés devant le 25 rue de l'Ancienne Mairie, du mardi 12 novembre 2024 au vendredi 22 novembre 2024.

ARTICLE 2 : Au droit des travaux, et sur 50 mètres de part et d'autre, la circulation sera limitée à 30 km/h, et le stationnement sera interdit à tout véhicule.

La circulation sera alternée manuellement ou par feux tricolores.

Les piétons seront déviés sur le trottoir d'en face.

Tout stationnement à cet emplacement sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 3 : Les travaux seront réalisés par la société **BMK COMMUNICATIONS** – 1 rue Le Notre – 95190 GOUSSAINVILLE.

ARTICLE 4 : La signalisation du chantier sera conforme à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation temporaire. La fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux et feux tricolores sont à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 5 : L'entreprise est soumise à une obligation de résultat. Tout affaissement aussi minime soit-il, sera repris par l'entreprise à la première demande et à ses frais.

ARTICLE 6 : Les autorités de police Municipale et Nationale sont habilitées à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent Arrêté Municipal, pour garantir la sécurité du public.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier par l'entreprise.

ARTICLE 8 : Le non-respect de l'une des clauses du présent arrêté entraîne la suspension des travaux et la remise immédiate de la chaussée en son état initial.

ARTICLE 9 : Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 30 octobre 2024

**Pour le Maire de Vauréal,
Par délégation,**

**L'Adjoint en charge des secteurs
relatifs aux commerces et aux
espaces publics**

Daniel VIZIERES



[Handwritten signature]

Date exécutoire :

...3.0.OCT.2024...

Date de notification :

...3.0.OCT.2024...

Date de mise en ligne :

.3.0.OCT.2024....

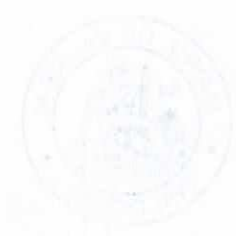
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

For a complete list of our products

visit our website at www.foxconn.com

or call us at 1-800-451-7000

today.



12



Copyright © 2004 Foxconn Technology Group, Inc. All rights reserved. Foxconn, the Foxconn logo, and the Foxconn Technology Group logo are trademarks of Foxconn Technology Group, Inc. in the United States and other countries.